

Affiché en mairie le 13/09/23



CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 5 septembre 2023

Nombre de conseillers : En exercice : 17
Présents : 10
Votants : 17

L'an deux mil vingt-trois, le 5 septembre à vingt heures quinze, le conseil municipal de la commune de **SAINT-SULPICE-DE-POMMERAY**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Denis LESIEUR, maire.
Date de convocation du conseil municipal : 31 août 2023.

Présents : MM. Franck BESNARD, Laurent GUILLOT, Xavier LEBRASSEUR.
Mmes, Simone GAVEAU, Eliane GUILLOT, Chantal HUET, Annie ROUL, Corinne SAINT-OUEN, Céline VILLAC.

Procurations : Marie Claude DESCHAMPS a donné procuration à Eliane GUILLOT.
Marinette DUVOUX a donné procuration à Xavier LEBRASSEUR.
Gilles GIAMPORONE a donné procuration à Franck BESNARD
Claude JAVARY a donné procuration à Simone GAVEAU.
Patricia JUIGNET a donné procuration à Annie ROUL.
Claude RAPICAULT a donné procuration à Laurent GUILLOT.
Martine VINCENT a donné procuration à Chantal HUET.

Secrétaire : Franck BESNARD.

2023 - 54

ECLAIRAGE PUBLIC

Demande de subvention au titre du Fonds Vert

Monsieur le maire rappelle le Fonds Vert est un dispositif mis en place pour accélérer la transition écologique dans les territoires. Il est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie et donc notamment le renouvellement de parcs de luminaires anciens.

Les travaux concernant la rénovation de l'éclairage des rues des Moissons et de la Tonnelle, de la rue de Boissière, de la rue de Frileuse et de la rue des Ecoles ainsi que la mise en place d'une horloge astronomique pourraient entrer dans ce cadre.

Le devis global de rénovation de l'éclairage public s'élève à 28 978,94 € HT.

Les dépenses éligibles au Fonds Vert s'élèvent quant à elles à 14 592,06 € HT.

Monsieur le maire demande l'autorisation aux membres du conseil municipal de solliciter une subvention la plus élevée possible dans le cadre du Fonds Vert.

✓ **Après en avoir délibéré,**

les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.

2023 - 55

LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Projection du film « Retour à Courjumelle et ses villages »

La commune a été sollicitée pour la projection de ce film le samedi 18 novembre et le dimanche 19 novembre 2023.

Les entrées sont payantes et la recette revient à la société productrice Sarl IMAGE NATURE.

La mairie aura à charge de contacter les médias pour l'information sur les projections et d'assurer le noir complet dans la salle de projection pour qu'elle soit de qualité.

La gratuité de la location de la salle polyvalente a été demandée. Le tarif pour cette location s'élève normalement à 1 617 €.

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal

- de demander un devis à M. PETIT pour avoir le coût de l'obstruction de la salle.
- d'appliquer un tarif de 653 € (tarif commune/manifestation à but lucratif /entreprise) et d'y ajouter le coût de l'obstruction.

✓ **Après en avoir délibéré,**
les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.

2023 - 56

PERSONNEL COMMUNAL

Création d'un poste d'Adjoint d'Animation contractuel à temps non complet

Il est nécessaire de recruter un adjoint d'animation à compter du 1^{er} octobre 2023.

Cet agent aura plusieurs missions :

- Sur le temps scolaire :
 - ✓ Assurer la garderie à la maternelle le matin et le soir.
 - ✓ Assurer la surveillance du restaurant scolaire.
- Durant les vacances scolaires :
 - ✓ Animation du local ados.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de créer un poste d'Adjoint d'Animation contractuel à 28 heures par semaine à partir du 1^{er} octobre 2023.

✓ **Après en avoir délibéré,**
les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.

2023 - 57

PARCELLE SITUEE AU LIEU DIT BOUQUEUIL

Demande du Syndicat des apiculteurs du Loir-et-Cher

Le syndicat des apiculteurs de Loir-et-Cher souhaite acquérir le terrain mis à disposition de Monsieur CHOQUET, apiculteur, afin de pérenniser cette activité d'apiculture. Le syndicat est déjà propriétaire d'un terrain en friche mitoyen de ce terrain communal.

La surface du terrain communal est de 7 669 m².

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal de prendre un accord de principe sur la vente du terrain sous réserve d'un accord sur le prix.

✓ **Après en avoir délibéré,**
les membres du conseil municipal donnent leur accord à la majorité.
(1 contre : Xavier LEBRASSEUR)

2023 - 58

AGGLOPOLYS

Fonds de concours pour le cabinet SATIVA

Monsieur le maire rappelle qu'Agglopolys a créé un fonds de concours communautaire pour aider les communes qui y adhèrent et s'engage à leur verser une subvention de 40 % du montant hors taxe des études réalisées par le cabinet retenu, montant plafonné à 4 000 €.

Un projet communal d'aménagement de la rue des Tilleuls est en cours avec le concours du cabinet proposé par Agglopolys, à savoir, SATIVA paysage.

Monsieur le maire demande l'autorisation de solliciter auprès d'Agglopolys le montant maximum de subvention accordée dans le cadre du Fonds Communautaire d'aide à l'aménagement des espaces publics.

✓ **Après en avoir délibéré,**
les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.

2023 - 59

DENOMINATION DU COURS D'EAU TRAVERSANT LA COMMUNE

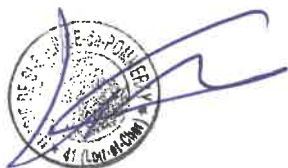
Il convient de nommer le cours d'eau de la commune.

Les habitants de la commune ont été sollicité et 34 propositions ont été reçues en mairie par mail, téléphone ou par courrier.

Monsieur le maire propose de procéder à un vote pour déterminer le nom de ce cours d'eau. C'est le nom de « LE POMMEREAU » qui a été retenu.

✓ **Après en avoir délibéré,
les membres du conseil municipal donnent leur accord à la l'unanimité.**

**Le Maire
M. Denis LESIEUR**

A blue ink signature of M. Denis LESIEUR, written over a circular official stamp of the commune of Le Pommereau. The stamp contains the text 'LE POMMEREAU' and '47 (L'ORNIÈRE)'. The signature is a stylized, cursive 'D'.

**Le Secrétaire de séance
M. Franck BESNARD**

A blue ink signature of M. Franck BESNARD, written in a cursive style. The signature is a stylized 'F' followed by 'BESNARD'.